

BACCALAUREAT PROFESSIONNEL FORET

2nde NJPF (Nature Jardin Paysage Forêt) scolaire par alternance

1^{ère} et Terminale Forêt - 2 statuts : **scolaire** ou **apprentissage**

Durée : 3 ans

DIPLOME EN COURS DE RENOVATION POUR LA RENTREE 2023 (réadaptation des référentiels)

OBJECTIFS

Le Baccalauréat Professionnel Forêt est un diplôme de niveau IV qui atteste d'une qualification dans le domaine des travaux forestiers.

Cette formation permet d'acquérir des compétences dans :

- la pratique des travaux de sylviculture et d'exploitation
- l'organisation des chantiers,
- l'encadrement d'une équipe,
- la gestion d'une entreprise,
- l'initiation à la conduite d'engin.

L'ALTERNANCE EN MFR

Une méthode de découverte par la pratique.

Le jeune passe généralement plusieurs semaines sur un même lieu de stage et il dispose de plusieurs enquêtes permettant de découvrir et comprendre les pratiques professionnelles. Ces recherches font l'objet de comptes rendus et servent ensuite de références lors des cours théoriques.

Le rythme permanent "Entreprise-Ecole".

L'enseignement est constitué de sessions de formation à la MFR du Lochois et de sessions de stage en entreprise. Durant ces stages, l'élève se trouve en situation professionnelle réelle. Il acquiert un ensemble de savoir-faire encadré par son maître de stage.

Un suivi de stage.

Les relations entre les formateurs et les maîtres de stages sont diverses : contacts téléphoniques, carnet de liaison et visites de stage constituent les moyens principalement utilisés. Ils contribuent à évaluer périodiquement l'adaptation et l'évolution du travail de chaque élève

Les lieux de stage.

Le jeune s'engage à effectuer les démarches de recherche de stage secondé par ses parents (stage défini avant la rentrée). Le transport et l'hébergement (s'il y a lieu) sont à la charge de la famille.

Il est possible de distinguer plusieurs types de stages liés à :

- la création de peuplements (pépinières, entreprises de reboisement...),
- l'amélioration des peuplements (entreprises d'élagage, de travaux sylvicoles...),
- l'exploitation des peuplements (entreprises d'abattage et de débardage...),
- la propriété forestière privée ou publique,
- la scierie,
- la gestion forestière (coopérative forestière, expert forestier).

Cadre réglementaire

- Pour les périodes en entreprise, une **convention de stage** est obligatoirement établie entre l'entreprise, les représentants légaux du jeune et la MFR.
- La manipulation des tronçonneuses et des matériels dangereux n'est possible qu'à partir de 15 ans, après une **demande de dérogation** auprès de la DIRECCTE.
- Durant sa formation, le jeune est couvert par une **assurance "accident du travail"** souscrite par l'école.
- Lors des activités sur un chantier ou lieu de stage, chaque élève doit, obligatoirement, être équipé de ses **EPI** (Equipements de Protection Individuelle) : casque, pantalon, chaussures, gants. Ce qui représente un budget d'environ **350 €** à la charge de la famille.

CONTENU DE LA FORMATION

Un enseignement par modules :

Les modules généraux : Français – Education Socioculturelle - Histoire, Géographie – Anglais - Mathématiques - Physique, Chimie – Biologie, Ecologie – Informatique - Education Physique, Sportive et Biologie - Sciences Economiques.

Les modules techniques et professionnels : Botanique - Ecologie forestière - Economie de filière - Gestion de l'entreprise - Techniques Forestières - Gestion de chantiers - Mécanique sur équipements forestiers.

C'est par l'intermédiaire de ces modules et des stages que l'élève pourra acquérir une compétence réelle en étude du milieu forestier (sol, climat, topographie...), botanique forestière et biologie végétale (étude des essences forestières et vie des plantes), sylviculture (aménagement des forêts et repeuplement), exploitation forestière, législation forestière, utilisation et débit du bois, cynégétique « chasse » (étude et gestion du grand gibier), protection de la nature...

En cours de formation, les élèves bénéficieront :

- d'une initiation à la conduite d'engins,
- de visites et de rencontres de professionnels (entreprises forestières, techniciens, propriétés forestières, entreprises de transformation, salons...)

Le plan de formation inclut le montage d'un **projet de voyage d'études au Canada** de 17 jours en classe de terminale.

- **Le Bac Pro Forêt** est un diplôme de niveau IV, organisé en partie en Contrôle Continu en Cours de Formation (CCCF) durant la 1^{ère} et Terminale, et en Epreuves Terminales fin de formation.

DÉBOUCHÉS

A l'issue de son Bac Professionnel, plusieurs options s'offrent au jeune :

- Rentrer dans la vie active (ouvrier qualifié, chef d'équipe, agent technique, garde forestier...)
- Créer son entreprise
- Devenir agent d'entretien de l'espace auprès des collectivités locales, SIVOM, Associations
- Poursuivre ses études : BTSA Gestion Forestière, BTSA Technico-commercial Produits de la Filière Forêt-Bois; Certificats de spécialisation : SIL Conduite d'engins, CS "Élagueur-Grimpeur"
- Poursuite d'études au Québec (partenariat avec la Commission Scolaire des Rives-du-Saguenay)

CONDITIONS D'ADMISSION

Un élève peut être admis :

En 2^{nde} NJPF (Nature – Jardin – Paysage – Forêt) :

- s'il est en 3^{ème} de collège ou de l'Enseignement Agricole
- s'il est en classe terminale CAP ou CAPA.

En 1^{ère} Bac Pro Forêt :

- S'il est titulaire d'un CAP
- S'il est issu d'une classe de 2^{nde}
- S'il possède déjà un Bac

INSCRIPTION

Prendre rendez-vous avec la Direction.

Présence du jeune et de son représentant légal.

Venir avec ses bulletins scolaires de l'année précédente et l'année en cours.